L'Abeille Nivernaise

2011
N°4
0.65 €

Organe périodique de liaison, d'information des amis des abeilles

SANM: Siège : 11 Route de la Plaine 58640 VARENNES- VAUZELLES courriel:sanm.api@laposte.net
GDSA: Siège : 1 Rue Louis PASTEUR 58000 SERMOISE SUR LOIRE courriel : gdsa58@orange.fr

SOMMAIRE

page 1 : Édito –Bilan Visites Sanitaires
page 2 : Journée Formation - Grenelle environnement
page 3 : Dates à retenir – Compte-rendu de l'AG du SANM
Page 4 : La fausse-teigne – Alerte hivernage

Rédaction :

Henri FRINZI
J. M. GOETTELMANN
Robert GUENOT
Christian GUICHON
Guy POMMEAU

ÉDITO DES PRÉSIDENTS

Année 2010 : L'Abeille « partenaire » de la biodiversité…

Longtemps oubliée, ou mal considérée, l'abeille a toujours participé par nature à la sauvegarde de la biodiversité et à la conservation des espèces par son action pollinisatrice.

Aujourd'hui pour être partenaire de la biodiversité encore faudrait-il qu'elle existe. Or nos campagnes meurent de la monoculture et des traitements qu'on leur inflige et nos abeilles « crèvent » de faim.

Paradoxe, les abeilles vivent mieux dans les villes…qui deviennent ainsi le conservatoire de la biodiversité et une réserve naturelle pour les insectes, dont l'abeille, et les oiseaux.

Il a fallu que le monde apicole manifeste bruyamment pour que les médias et l'opinion publique bougent et s'inquiètent de la disparition des abeilles et prennent conscience de leur rôle dans la pollinisation.

On a ressorti le vieux dicton d'Einstein: « plus d'abeilles, plus d'hommes » !!!

Depuis peu, après toutes ces campagnes de presse, c'est l'abeille-mania, et chacun veut participer à la Sauvegarde de l'abeille.

Nos syndicats apicoles n'ont jamais eu autant d'inscriptions. Les régions subventionnent les établissements qui souhaitent accueillir des ruches. Ainsi dans la Nièvre plusieurs projets ont été réalisés ou sont soumis à notre syndicat :

-le lycée horticole de Varzy a créé un rucher, celui de Sermoise a le même projet.

-si l'hôpital de Nevers prévoit des ruches à Pignelin, la ville de Nevers, à la demande du conseil municipal des enfants, souhaite créer un rucher pédagogique.

Excellentes initiatives…Mais tout cela n'est-il qu'un vœu pieux ou un feu de paille ?

Une ruche n'est pas simplement une caisse que l'on pose sur un balcon, un toit et que l'on regarde. Ses habitants ont une vie: il savoir les soigner, les aimer…et malgré tout il arrive qu'ils disparaissent sans motif apparent.

Espérons que ces opérations soient menées à bien… qu'elles se multiplient !

Aujourd'hui l'abeille des villes
Invite l'abeille des champs
D'une façon fort civile
A partager son butin alléchant.

Le régal est fort honnête,
Rien ne manque au festin…
Reviens sur ma fenêtre
Je te promets des jours sereins.

Bonne année à tous.

BILAN DES VISITES SANITAIRES APICOLES 2010

Voici un condensé du rapport fourni par la DDCSPP concernant la campagne 2010.

A-BILAN SANITAIRE : Sur les 23 visites réalisées (35 étaient attendues) on constate :

1- que 94% des 130 ruches visitées ont reçu un traitement anti-varroa, lanières Apivar en majorité. Un fort taux d'infestation est observé dans un rucher traité avec du thymol (produit certainement utilisé dans de mauvaises conditions !!!).

2- qu' aucune maladie contagieuse n'a été observée par les ASA lors de leurs visites.

Un cas de mortalité aigüe a été signalé à la DDCSPP en octobre, dans le Morvan par un professionnel : la population de 3 de ses ruches, en bonne santé la veille, est retrouvée morte le lendemain. Dans les jours qui ont suivi le phénomène ne s'est pas étendu aux 27 autres ruches.

Un prélèvement d'abeilles a été réalisé en vue de recherche d'agents pathogènes ou de toxiques phytosanitaires. Les résultats ne sont pas encore connus.

B- AUTRES REMARQUES:

1-Le frelon asiatique semble régresser en Côte d' Or et ne serait pas encore présent dans la Nièvre.

2-Certains petits ruchers n'auraient pas fait l'objet de déclaration à la DDCSPP : ces ruchers, en cas de maladies contagieuses, **sans suivi sanitaire**, sont autant d'agents de contamination pour les colonies environnantes. Si le propriétaire est identifié il faut lui expliquer la nécessité de cette déclaration ou donner ses coordonnées au GDSA.

3-Les déclarations (**à nouveau annuelles**) pour être prises en considération doivent être:

- accompagnées soit d'un N° NUMAGRIT ou d'un N° SIRET
- adressées au GDS 1 rue Pasteur 58000 SERMOISE/LOIRE avant le 31 décembre de l'année en cours.

LA JOURNEE « TOUR DE RUCHERS » DANS LE MORVAN.

La matinée du 20 août organisée par l'ADAB est axée sur le thème « traitements anti-varroas ».

La visite a lieu dans le Morvan chez J.J. Coppin qui traite ses ruches depuis 12 ans au thymol avec un contrôle à la roténone. La méthode semble lui donner satisfaction puisque, d'après ses dires, la mortalité est d'environ 17%.

A- **Préparation des inserts** : les bandes de carton sont plongées **une à une** dans un récipient contenant une solution constituée par 1kg de thymol dissous dans **1.5 l** d'alcool (1l seulement préconisé dans « la recette » fournie avec le thymol du GDSA). Pour plus de sécurité le manipulateur est muni de gants, lunettes et masque.

B- **Utilisation des inserts** :-la température d'utilisation doit être comprise entre 20°C et 30°C. Si elle est inférieure à 20°C : peu ou pas d'efficacité, si elle est supérieure à 30°C les vapeurs de thymol trop abondantes risquent de faire fuir l'essaim.

-2 traitements à 10 jours d'intervalle. Si pour J.J. Coppin chaque traitement nécessite 2 inserts (placés sous le couvre-cadres) par ruche, d'autres préfèrent n'en utiliser qu'un !!!

Le mode d'emploi joint au thymol quant à lui prend en compte la taille de l'essaim, le type de ruche, les réserves (il est recommandé de nourrir avant traitement).

UN POINT SUR LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT .

Où en est la révolution écologique promise en 2007 ?

La réglementation impose aux constructeurs, au fil des ans, des normes qui font que les bâtiments neufs seront à faible consommation c'est un progrès non négligeable !!! En est-il de même dans le domaine de la biodiversité?

-La sauvegarde des habitats d'espèces animales et/ou végétales rares ou protégées qui devait être imposée avant les grands projets d'urbanisme ou d' infrastructures telles que les autoroutes, les lignes de chemin de fer etc… n'est plus de rigueur !!!

-Les énergies renouvelables: le photovoltaïque, l'éolien sont passés au second plan pour laisser la priorité au nucléaire.

-Les pesticides : L'objectif 2018 était de réduire de 50% leur usage en interdisant la publicité de ces produits, en permettant le retrait de produits jugés dangereux (gaucho, régent). Les industriels et les distributeurs savent se faire entendre …ne parlons plus de ces projets !!! Au diable notre santé et celle de l'environnement.

-Les aides à la conversion des agriculteurs conventionnels en agriculteurs biologiques seront-elles maintenues? Rien n'est moins sûr.

-Quant aux déchets pas question d'imposer quoi que ce soit aux industriels pour réduire les emballages ou les suremballages. Si le tri sélectif est de plus en plus adopté on constate qu' on a toujours recours à l'incinération et à l'enfouissement quand le recyclage ne suit pas…

-La taxe poids lourds qui devait permettre le développement des transports ferroviaires, moins polluants, est reportée…

Bilan : La bataille écologique n'aura pas lieu…Le président Sarkozy qui s'exclame au dernier salon de l agriculture : « l'environnement, ça commence à bien faire » ne la souhaite pas.

Interrogation :

- Des personnes nous ont interrogés sur le prix affiché de l'Abeille Nivernaise qui se trouve en haut et à droite de la première page. En réalité ce prix correspond au coût estimé du magasine.

De façon sure, il ne représente aucun coût supplémentaire aux adhérents du SANM et GDSA.

Et pour limiter les frais, dans ce numéro ne vous étonnez pas d'avoir une feuille d'adhésion du ***GDSA.***

A noter sur vos tablettes

- L'Assemblée Générale du **GDSA** se fera le 25 Mars au siège du GDS à SERMOISE

Celle du **SANM** aura lieu à la Plaine le 15 octobre 2011, le choix du restaurant n'est pas encore arrêté.

-Le 18 juin 2011, aura lieu la deuxième édition de la « fête de l'abeille et du miel », à la Plaine, avec cette année une brocante apicole.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SANM DU 16 octobre 2010 à Couloutre.

Environ 50 personnes ont fait le déplacement dont 37 votants plus 66 pouvoirs.

Pierre Barbier donne lecture du compte rendu de l'AG 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Rapport moral et d'activités.

Cette année de la biodiversité a été riche en activités et actions :

Le SANM a participé à de nombreux débats, après la projection d'un film, sur le thème de la protection de l'abeille dans l'environnement actuel.

A l'occasion des Cantonades de Guérigny, la première porte ouverte à la Plaine avec projection de films, commentaires et démonstration d'extraction de miel a été un succès.

Participation à la fête de l'arbre de la haie et du bocage organisée par l'Observatoire Nivernais De l'Environnement, notre stand a eu aussi un grand succès.

Et comme chaque année, nous avons participé au marché à la ferme de la Plaine, la vente du miel du rucher école permet son autofinancement.

Ruchers annexes :

Le lycée horticole de Varzy a installé un rucher sur son site, il en est propriétaire, nous avons apporté une aide logistique et technique.

D'autres créations sont à l'étude notamment avec la ville de Nevers et le lycée horticole de Plagny.

Sur le plan administratif, il est rappelé les nouvelles règles de déclaration de ruches et les conditions d'attribution du numéro d'identification SIRET ou Numagrit.

Les règles de formation du forfait apicole et son incidence sur l'imposition sont expliquées.

Philippe Chaumartin rappel les règles du prêt de matériel.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport financier du SANM

Alain Guérard, le trésorier, déclare que la situation financière du SANM est saine grâce à l'accroissement des effectifs : 298 en 2010.

La cotisation est maintenue à 16€ malgré une augmentation des charges, +4% sur les assurances.

Nos avoirs sont en légère baisse.

Les vérificateurs aux comptes, Henri Beauvois et Michel Gaudry proposent l'approbation et le quitus. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Rapport financier du GASANM

Pierre Barbier, le gestionnaire du groupement d'achat, déclare que l'activité est comparable à celle de l'année 2009.

Le taux de 4% pour frais de gestion sera reconduit.

Les vérificateurs aux comptes proposent l'approbation et le quitus.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Modification mineure des statuts

La modification de l'article 11 des statuts vise à instaurer une demande de renouvellement du mandat des membres CA 15 jours avant l'AG devant éventuellement les reconduire.

Elle a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Election au CA

Mme Claire Montjoie, candidate a été élue à l'unanimité.

Ms Robert Guenot, Alain Guérard, William Gay, Jean-Michel Goettelmann, ont été reconduit à l'unanimité.

Rucher école

Guy Pommeau a exposé les travaux réalisés et se fixe pour objectifs 2011 l'élevage de reines, qu'un accident ne lui a pas permis de commencer en 2010.

Groupement d'achat GASANM

Pierre Barbier rappelle les conditions de fonctionnement habituel et exceptionnel.

Le Président de séance clôt l'AG à 11h40 et invite l'Assemblée au pot de l'amitié constitué d'un excellent hydromel offert par Bernard Corot.

Commissions

Au CA du 15 /10, ont été crées 4 commissions : -« Entretien du site de la Plaine » présidée par R.Guenot
-« Communication » présidée par Guy Pommeau
-« Veille sanitaire » présidée par Jean-Pierre Vaurs
-« Rucher annexes » présidée par J.M. Goettelmann

Les personnes intéressées pour participer aux travaux d'une commission sont les bienvenues et plus particulièrement pour l'entretien du site de la Plaine. Un samedi de fin février ou début mars sera mis à profit pour le nettoyage du terrain.

LA FAUSSE-TEIGNE

Grande et petite teignes, ce sont des papillons de nuit de la famille des mites qui s'attaquent aux ruches dépeuplées, faibles ou malades.

Comme pour tout ce qui concerne les pathologies de l'abeille, l'hygiène est essentielle.

Les fausses teignes se complaisent dans les vielles cires du corps où subsistent du miel cristallisé dur et du pollen ancien que les abeilles ne consommeront pas. Ces cadres occupent un volume utile au couvain et donnent, par leur poids, une fausse impression de réserves de nourriture pour l'hiver.

A-Cycle:

1- Les œufs déposés la nuit dans les hausses vont éclore, donner des larves qui se nourrissent de la cire, du pollen et des cocons de nymphes d'abeilles. Elles creusent des tunnels tapissés de soie qui envahissent rapidement les cadres et les protègent des abeilles.

2-Une fois matures, les larves d'un blanc laiteux, mesurent environ 2.5cm. Elles se fixent sur les parois (de la ruche, des cadres ou du couvre-cadres) s'entourent d'un cocon de soie et se transforment en nymphes, puis en papillons.

3-La durée du cycle varie de 6 semaines à 6 mois selon la nourriture et la température (la fausse-teigne peut survivre au froid hivernal dans la ruche sous forme d'œufs, de larves ou encore de nymphes).

Les fausses teignes n'apprécient guère la cire neuve que les abeilles s'empressent d'étirer, d' où un moindre risque d'essaimage.

L'été ou au début de l'automne, la grande fausse teigne peut envahir une ruche faible en 8 ou 10 jours. Difficile alors de récupérer miel et couvain; tout au plus ce qui reste de la colonie en procédant par tapotement ou avec un répulsif.

B-Comment éviter l'infestation de fausse-teignes?

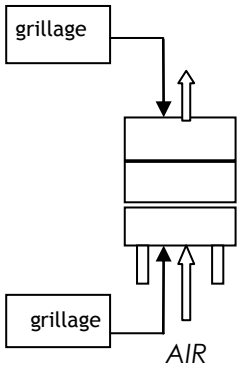

1-Dans les ruches en général: Avoir des colonies fortes et en bonne santé.

2-Dans les hausses vides en hiver : Les fausses-teignes craignant la lumière et le vent, le mieux est d'empiler les hausses sur 2 parpaings, dans un endroit éclairé et aéré de manière à assurer une circulation d'air de bas en haut (principe de la cheminée) tout en empêchant les rongeurs de venir manger la cire.

Remarque **:** Si les larves sont « installées » :3 manières de les détruire: soit dans une chambre étanche chauffée à 46°C pendant 80 min (risque de faire fondre la cire), soit par le froid (4 à 5h à -7°C ou enfin bien en plongeant les cadres pendant 48 h dans un récipient rempli d'eau javellisée.

On n'oubliera pas de désinfecter les éléments de la ruche au chalumeau ou au décapeur thermique. Pour celles et ceux qui ont eu la bonne idée d'équiper leurs ruches de fond grillagé, il est indispensable de nettoyer (au moins deux fois par mois) les langes où s'accumulent les déchets de la colonie.

C'est l'occasion de vérifier les chutes de varroas et de suivre le développement de la colonie.

Alerte hivernage

L'hiver a commencé un mois en avance et nos chères protégées ont déjà fortement puisées dans le stock de nourriture.

Il sera très prudent dès maintenant de surveiller avec beaucoup d'attention le poids des ruches.

Mais pour ceux qui comme moi ne savent pas trop étalonner les réserves, il serait plus prudent de mettre du candi, ceci dans le but que nos abeilles ne meurent pas de faim

SANM : ***Trésorier : Alain GUERARD 283 Rue Saint JUST 58600 GARCHIZY Tél : 03 86 60 82 50***
GDSA : ***Trésorier : Henri FRINZI 30 Rue de Rémeron 58000 SAINT ELOI Tél : 03 86 37 11 43***